

Document

DU RIFIFI A L'UD CGT DU VAL DE MARNE (suite)

(Collectif pour un Front Syndical de Classe - www.frontsyndical-classe.org)

Frédérique Dupont, protégée de Bernard Thibault, désavouée massivement par le Comité Général des Syndicats CGT du Val de Marne.

La secrétaire générale Frédérique Dupont a été le 14 avril massivement désavouée par les syndicats CGT du Val de Marne réunis en Comité Général. Ce désaveu touche directement Bernard Thibault qui contre toute évidence et bien qu'interpellé par de nombreux militants du 94 n'avait cessé de lui apporter son soutien malgré le bilan en totale faillite de cette membre du Bureau Confédéral. Outre la sanction des élections prud'homales, la CGT ayant encore régressé dans le 94 avec une participation de 20% des salariés, les luttes sont dans l'impasse, l'état d'organisation calamiteux avec la perspective en 2009 d'un nouvel affaiblissement du nombre de syndiqués, et une vie démocratique qui est devenue une véritable caricature : ainsi à la commission exécutive de juillet consacrée au 49ème Congrès, on comptait 10 présents, 8 excusés et 40 absents. Passant outre l'avis négatif de son syndicat de base des communaux de Champigny et de la Fédération CGT des services publics, Frédérique Dupont a fait voter au mépris du nécessaire quorum de sa direction d'UD sa proposition de candidature pour la commission exécutive confédérale.

Comme l'indique Cédric Quintin, membre de la coordination de l'UD CGT 94, cette situation n'est pas nouvelle, en fait elle n'a cessé de se dégrader depuis le 17 ème Congrès d'avril 2008 et même avant. A plusieurs reprises, les dirigeants de l'UD ont cherché à faire comprendre à Frédérique Dupont le besoin de se ressaisir, d'écouter et de respecter les décisions prises collectivement, elle n'en a eu cure ! Son autoritarisme, ses méthodes, sa flagornerie à l'égard de Bernard Thibault et son opportunisme l'on conduit à se couper et à se désengager progressivement de la vie de l'UD. Aujourd'hui plus personne ne lui fait confiance. C'est ce qu'a montré le Comité Général de l'UD.

Celui-ci a donc décidé de mettre un terme au mandat de toute la coordination de l'UD, c'est à dire son exécutif. C'est dorénavant la Commission exécutive qui assumera par une réunion hebdomadaire la direction collective de l'UD et ce jusqu'à un Congrès extraordinaire prévu pour mars 2010.

Cette décision sans précédent dans la vie de l'UD et sans doute dans celle de la CGT n'est pas sans illustrer l'échec dans l'application des méthodes de direction et donc les orientations que Bernard

Thibault propose, défend et veut accélérer avec le 49ème Congrès. Elle illustre le malaise grandissant vécu par de nombreux militants et syndicats de base qui constatent non sans inquiétude pour l'avenir de la CGT le fossé qui ne cesse de s'élargir entre une direction coupée des réalités comme des besoins de ses syndiqués et ceux des travailleurs. Une direction qui a complètement déserté le combat de classe pour devenir un partenaire loyal du capital.

Aux critiques qui ne cessent de se multiplier on ne saurait répondre par des sanctions unilatérales voir des procès en justice comme on l'a vu avec l'UL CGT de Douai. Cela suffit, la CGT n'est pas la propriété d'un petit groupe de dirigeants qui en disposent ou comme l'entendent ceux qui à l'extérieure de la CGT rêvent d'une CGT normalisée.

L'affaire Frédérique Dupont illustre ce que les adhérents de la CGT ne veulent plus. La CGT ne peut être le syndicat des copains et des coquins comme cela avait été le cas financièrement et en son temps avec un certain Georges Letelier pourtant aujourd'hui adjoint du trésorier Administrateur de la CGT : Michel Doneddu.

Le moment est venu de changer, de changer vraiment.

FSC

Ci-dessous la lettre de Cedric Quintin :

Cher(e)s camarades.

Je profite de ce mail pour donner (à mon tour) mon opinion sur les propositions sérieuses (enfin) qu'a fait Jean-Claude Brun (membre de la CE de l'UD) en vue de nous aider à régler les graves dysfonctionnements auxquels l'UD CGT du Val de Marne est confrontée. Au cas où vous n'en auriez pas été destinataires (nous les tenons à votre disposition), je vous informe ou vous rappelle qu'Edith Pauvert et Camille Montuelle (membres de la CE et SG d'UL) ont, depuis, donné elles aussi leurs sentiments et soutiennent les propositions qu'a formulé Jean-claude.

D'emblée donc, pour donner l'ampleur du problème qui nous occupe et qui ne cesse de s'amplifier chaque jour un peu plus, sachez, cher(e)s camarades, que ce PV de coordination (en date du 25/09) est nul et non avvenu ! Les décisions qui y figurent sont dans leur intégralité illégitime !

De quoi s'agit-il et de quoi parlons-nous ?

Tout le monde (où presque) aura remarqué qu'il n'y avait dans ce PV que 6 présent(e)s sur 12 camarades que compte la coordination de l'UD élue à notre dernier congrès. Les autres (dont je fais partie) n'apparaissent ni en excusés, ni dans la colonne absent(e)s ! Comme par magie (ou miracle ?!), ils ont disparu du paysage et aucune explication n'est donnée aux destinataires du mail. Et pour cause !

Chacun a sans doute eu connaissance du récent courrier qu'a envoyé Frédérique (SG de l'UD) aux 6 autres camarades leurs signifiant ni plus ni moins leur exclusion de la coordination (!), ainsi que la réponse (si on peut l'appeler ainsi) qu'elle a écrite et transmise à Jean-Claude. Quelques extraits les plus croustillants : « *j'attends de toi, comme tous les camarades de la CE, que tu prennes du temps pour impulser à la participation des syndicats au comité général... Pour le reste (faisant référence aux propositions de Jean-Claude), je m'en charge. C'est pour cela que j'ai été élue secrétaire générale au dernier congrès jusqu'au prochain* ».

Chacun(e) appréciera, je pense, la haute considération qu'on porte à ce camarade, dirigeant de l'UD et membre de la commission en l'occurrence, quand il s'aventure ou ose faire des propositions de sortie de crise, dont celle, ô combien légitime, de tenir une CE de l'UD le 6 octobre après-midi ! C'est-à-dire, mesurons le bien tous, avant le comité général et en amont des nombreuses journées d'actions prévues en octobre.

Considérant sans doute que cela ne suffit pas, Frédérique va aujourd'hui beaucoup plus loin dans son délire, son excès d'autoritarisme et sa violation des statuts de l'UD ! Je viens, en effet, d'être destinataire, comme d'autres camarades de la coordination, d'un courrier recommandé au domicile (signé Frédérique Dupont) me stipulant mon exclusion de la coordination de l'UD au prétexte de désaccords répétés ! J'aurai, bien entendu, l'occasion en réunion de direction d'exprimer ce que je pense de cette situation inédite et de cette méthode que je qualifie d'inacceptable ! Mais là n'est malheureusement pas le plus grave !

Dans la foulée, et toujours sans aucun mandat de la CE ou du comité général de l'UD, Frédérique a fait parvenir à mon secrétaire général de FD une lettre soulignant ceci (elle l'a fait pour d'autres camarades de la coordination) : (je passe le tissu de mensonge qui consiste à dire, toujours le même discours, que je serai en désaccords avec les orientations de l'UD et de la confédération.. !). « *Sa présence au sein de l'organisation nuit gravement à la santé de la CGT dans l'UD. Cela ne peut plus durer et je souhaite remettre à disposition de sa fédération, le camarade concerné. Il ne peut continuer à diriger, à être salarié de l'UD et de la combattre en son sein* ».

Etant salarié de l'UD, sur sollicitation de celle-ci à l'occasion du 15ème congrès de l'UD, qu'est ce que cela signifie ? Suis-je, en plus de mon exclusion de la coordination de l'UD (avec d'autres), licencié de l'UD ?

Disons-le tout de go ici et interrogeons nous sincèrement ! Au-delà de nos avis respectifs sur la situation de l'UD (origine, conséquence, propositions pour sortir de ce borbier, etc.), depuis quand un(e) secrétaire général(e) d'orga décide à elle ou lui tout seul l'exclusion d'autres camarades dirigeant(e)s, voire, décide de les licencier ou de remettre ni plus ni moins en cause leurs droits syndicaux (parfois chèrement acquis) ?!

Dois je rappeler ici que nous sommes élu(e)s à la CE de l'UD par les syndicats réunis en congrès et que nous sommes également élu(e)s à la coordination par le CE de l'UD ! N'est ce pas à ces instances compétentes et souveraines de débattre et de trancher ce type de questions touchant à l'avenir même de l'organisation, les moyens dont elle se dote pour fonctionner et agir ?! Je ne parle même pas ici des conséquences qu'auront ces lettres et ces pseudo décisions non démocratiques sur l'avenir professionnel et syndical des camarades !

Y'en a assez et vous comprendrez, cher(e)s camarades, mon indignation aujourd'hui ! Des seuils (inacceptables, pour ne pas dire plus) ont été franchis par la secrétaire général de l'UD et 4 autres camarades de la coordination originaires d'un courrier infâme (rendu lui aussi public).

C'est un point de non retour et il appartient à la CE de l'UD de prendre (comme nous y invite Jean-Claude) toutes nos responsabilités ! A commencer par refuser que Frédérique annule à elle toute seule nos prochains RDV statutaires comme elle l'a fait pour notre CE du 25 septembre alors que 25 camarades y étaient pourtant inscrits ! A quand, pendant qu'on y est, l'annulation par la SG du comité général de l'UD du 14 octobre ?!

Pour ne pas être plus long, regrettant, comme tous, cette forme d'échange entre nous (et pour cause !), je considère les propositions de Jean-claude responsable. Je serai donc à la CE le 6 octobre après-midi et je suis d'accord sur la dissolution de la coordination dans son ensemble, dont la SG !

Contrairement à ce que dit Frédérique dans tous ses courriers, la SG n'est pas plus légitime que les autres dirigeant (e)s de l'UD. Comme nous (CE UD), la SG est élue à la CE par le congrès de l'UD et élue, en même temps que toute la coordination (!), par la CE de l'UD. Conclusion, la SG n'est pas plus ni moins légitime que tous les camarades qu'elle tente aujourd'hui d'exclure !

En conséquence, dans l'attente d'un débat et de décisions collectives dans les instances compétentes (CE, comité général, congrès), je fais fi de ses décisions autoritaires et non démocratiques d'une « camarade » et je continuerai, du mieux que je peux, à assumer mon rôle et à tenir ma place au sein de la CE et dans la coordination de l'UD. Je prendrai bien sûr contact avec mon SG de FD pour lui livrer tous les éléments.

Il va sans dire, pour conclure, que sont illégitimes les décisions figurant dans le PV de coordination, allant de la rencontre avec le syndicat de Frédérique qui a voté contre la mise à disposition de sa candidature à la CE confédérale, en passant par la rencontre avec le personnel de l'UD, jusqu'à la rencontre avec la FD des services publics. Tout cela, avec une camarade, au passage, originaire elle aussi d'un courrier lamentable, membre qui plus est de la CFC et non de la CE de l'UD !

Vous comprendrez, cher(e)s camarades, qu'il y a désormais urgence à vous saisir de la situation. Alors oui à la réunion de la CE du 6 octobre pour, dans la foulée, un comité général constructif le 14 et une CGT du Val de Marne qui revient à sa raison d'être.

Fraternellement

Cédric Quintin

Membre de la Coordination de la CE de l'UD.